



## CODE DE CONDUITE ET D'ÉTHIQUE

### INTRODUCTION

La Ligue des cadets de l'Armée du Canada (LCAC) s'est engagée à offrir un milieu de travail fort, inclusif, sain et respectueux, libre de harcèlement, de violence et de discrimination.

La LCAC ne tolère pas le harcèlement ou la violence en milieu de travail de la part de quiconque, et s'engage à éliminer ce comportement inapproprié et inacceptable et à tout mettre en œuvre pour l'éviter.

Les dirigeants feront enquête sur les allégations de violence et de harcèlement, et prendront les mesures correctives qui s'imposent pour s'attaquer à cette conduite conformément à la présente politique.

La présente politique s'applique aux membres de la Ligue des cadets de l'Armée du Canada, ce qui inclut, sans toutefois s'y limiter, les employés, les directeurs et les supporteurs du programme des cadets de l'Armée.

### CONVICTIONS FONDAMENTALES

- **OBJECTIFS** : Le présent code établit les valeurs et les comportements attendus qui guident nos membres dans toutes les activités relatives à nos devoirs au sein de la LCAC. En s'engageant à respecter ces valeurs et adhérer aux comportements attendus, nos membres renforcent la culture éthique et contribuent à la confiance des intervenants, des partenaires et du public dans l'intégrité de notre organisation.
- **VALEURS** : Ces valeurs nous guident dans tout ce que nous faisons. Le présent code de conduite est une importante source de l'orientation que veut suivre la LCAC.
- **RESPECT DES AUTRES** : Traiter les gens avec respect, dignité et justice est un élément fondamental de nos relations avec les autres, les intervenants, les partenaires et le public et contribue à un environnement organisationnel sûr et sain et favorise l'engagement, l'ouverture et la transparence.
- **INTÉGRITÉ** : L'intégrité devrait être la pierre angulaire de toute organisation. Toujours agir avec intégrité, de façon à répondre à résister à l'examen approfondi des membres, des intervenants, des partenaires et du public. En affirmant les plus hautes normes en matière d'éthique, nous préservons et améliorons la confiance de tous en l'honnêteté, la justice et la probité de la LCAC.
- **EXCELLENCE** : L'excellence dans l'élaboration et la prestation de nos politiques, programmes et services est bénéfique à tous ceux qui ont des relations avec la LCAC. L'engagement, la collaboration, le travail d'équipe efficace et le perfectionnement professionnel sont essentiels à l'organisation à haut rendement que nous sommes.
- **RESPONSABILITÉ** : Offrir des services efficaces, efficaces et en temps opportun qui respectent les besoins de nos membres, intervenants et partenaires.
- **REDDITION DE COMPTES** : Améliorer de façon continue la qualité des politiques, des programmes et des services que nous offrons.
- **ESPRIT D'ÉQUIPE** : Offrir à nos décideurs toute l'information, les analyses et tous les conseils dont ils ont besoin, en demeurant constamment ouverts, francs et impartiaux.



## **COMMUNICATIONS**

En tant que membres de la Ligue des cadets de l'Armée du Canada (LCAC), nous n'émettrons, ne signerons, ni ne nous associerons avec des communications que nous savons fausses ou mensongères, ou que nous aurions dû savoir comme telles. Dans tout rapport, faits ou informations importants, nous divulguerons toute omission qui pourrait les rendre mensongers.

## **CONDUCT**

En tant que membres, nous ferons preuve de diligence et d'intégrité dans l'exécution de notre travail et serons fidèles à la LCAC. Nous ferons preuve d'objectivité et de justice dans nos relations avec les employés, les autres membres de notre organisation, les intervenants et les partenaires, ainsi que de loyauté digne d'un professionnel envers la LCAC. Nous nous efforcerons toujours de protéger les intérêts de la LCAC et du public, et nous ne cautionnerons jamais des actes qui discréditeraient l'organisation et nous ne nous prendrons pas part à quelque action illégale que ce soit.

## **CONFLIT D'INTÉRÊTS**

En tant que membres, nous nous tiendrons à l'abri de tout intérêt ou entente qui pourrait dans les faits ou en apparence nuire à notre objectivité ou notre jugement. Nous informerons un autre membre, intervenant, partenaire ou les dirigeants de la LCAC de toute connexion, affiliation et intérêts d'affaires, desquels ils devraient être normalement informés, et nous n'utiliserons pas l'information relative à nos membres ou à un engagement, de façon à obtenir directement ou indirectement un avantage ou un bénéfice.

## **CONFIDENTIALITÉ**

En tant que membres, nous devons traiter toute information qui nous est communiquée dans le cadre de notre travail de façon confidentielle et sécuritaire, sauf lorsque sa divulgation est exigée par une cour compétente, ou avec le consentement de notre avocat, ou si nous sommes mis au courant d'une activité illégale.

## **HARCÈLEMENT**

Le harcèlement en milieu de travail est une conduite répréhensible et malvenue de la part d'un employé ou d'un membre, si celui ou celle-ci savait ou aurait dû savoir qu'elle pourrait offenser ou blesser, humilier, dégrader ou gêner, ou qu'elle peut engendrer un environnement de travail hostile, intimidant ou abusif, ou encore qu'elle nuit à la santé et à la sécurité d'un employé ou d'un membre. Le harcèlement en milieu de travail comprend également l'intimidation, qui est une forme de harcèlement.

Le harcèlement peut également se manifester sous forme de discrimination lorsqu'il s'applique à la race, les croyances religieuses, la couleur, le sexe, l'identité de genre, l'expression de genre, un handicap physique, un handicap mental, l'origine ancestrale, le lieu d'origine, les sources de revenus, la situation familiale, l'orientation sexuelle ou l'affiliation politique, ou tout autre motif de discrimination illicite.

La LCAC applique une politique de tolérance zéro pour toute forme de harcèlement. Nous traitons en tout temps tous nos confrères membres, intervenants, partenaires ainsi que le public avec dignité et respect. Le harcèlement peut inclure des actes, un langage, des écrits ou des objets qui créent un environnement hostile ou intimidant, notamment :



- Crier après quelqu'un ou l'intimider;
- Violence ou intimidation physique;
- Propositions, invitations ou commentaires sexuels importuns;
- Présentations visuelles telles que des photos ou des gestes désobligeants ou à teneur sexuelle;
- Agression ou attouchements non sollicités;
- Menaces ou demandes de soumission sexuelle comme conditions de traitement de faveur ou pour éviter des conséquences négatives;
- Comportement discriminatoire.

### **INTIMIDATION**

À la LCAC nous nous sommes engagés à faire en sorte que nos membres, employés, intervenants, partenaires ainsi que le public travaillent dans un environnement sécuritaire et respectueux, exempt de toute forme d'intimidation, notamment :

- Critiquer ou dénigrer quelqu'un;
- Intimider quelqu'un;
- Exclure ou isoler quelqu'un;
- Répandre des rumeurs ou des ragots malveillants;
- Dissimuler des renseignements nécessaires, ou transmettre à dessein de l'information erronée;
- Faire obstacle au travail de quelqu'un;
- Faire circuler des blagues ou des courriels offensants;
- Demander des produits livrables impossibles.

### **RESPONSABILITÉ SOCIALE ET D'ENTREPRISE**

La LCAC comprend que la responsabilité sociale et d'entreprise s'étend à tous nos membres, intervenants, partenaires ainsi qu'au public. Ceci comprend, en plus des produits livrables et des services fournis, les droits de la personne, l'éthique, et les pratiques sociales de notre organisation et ses relations à tous les niveaux

### **CONFIRMATION**

J'ai lu et je comprends la présente politique portant sur le Code de conduite et d'éthique. Je me conformerai au Code et à toutes les politiques de la Ligue des cadets de l'Armée du Canada, ses divisions affiliées et ses comités de soutien.

---

Nom en lettres moulees

---

Signature

---

Date

3 of 3

1. Association of Certified Forensic Investigators of Canada – Code of Conduct and Ethics (excerpts)
2. Government of Alberta – Respectful Workplace Policy (excerpts)

